



12 juillet 2017

D'où vient la Couronne des procureurs?

Dans un jugement datant de 1768, *R. v. Wilkes*, 97 E.R. 123, 125, le juge en chef de la Chambre des Lords explique en ces mots les rapports entre le roi et le procureur général dans le système de poursuites criminelles :

« By our constitution, the King is entrusted with the prosecution of all crimes which disturb the peace and order of society. He sustains the person of the whole community, for the resenting and punishing of all offences which affect the community; and for that reason, all proceedings ad vindicatam et poenam are called in the law the pleas or suits of the Crown [...]. As indictments and informations, granted by the King's Bench, are the King's suits, and under his control; informations filed by his Attorney-General, are most emphatically his suits, because they are the immediate emanations for his will and pleasure. »

Ainsi, contrairement au Canada où le statut du procureur général est consacré par la constitution écrite, le système britannique considère que « *The Attorney-General is entrusted by the King, and not by the constitution; it is the King who is entrusted by the constitution* ».

Avec le développement du système parlementaire et le principe du gouvernement responsable, le rôle prépondérant que le procureur général est appelé à occuper au sein du Parlement et du gouvernement, notamment quant à l'élaboration des lois, l'amènera à devoir délaïsser ses fonctions de représentant de la Couronne devant les tribunaux de juridiction criminelle. Ces fonctions seront confiées à des avocats désignés pour le représenter, ceux-ci qui seront éventuellement considérés comme les « procureurs de la Couronne ».

LI. J. EDWARDS, John. *The Law Officers of the Crown*, London, Sweet & Maxwell, 1964 : chapitre 2, *The Medieval King's Attorney*.

ROULEAU, Alfred, *Rapport du comité d'étude sur la rémunération des substituts du procureur général du Québec*, septembre 1985.

[Krieger c. Law Society of Alberta, 2002 CSC 65, par. 24-26.](#)

Compétence
Respect
Intégrité

